



Appel à projets PEPS thématique AMIES – MATHÉO : Mathématiques de l'Eau.

[AMIES](#) et la [Direction des Relations avec les Entreprises](#) (DRE) du CNRS lancent un appel à projet PEPS – Projets Exploratoires, Premiers Soutiens – sur les « Mathématiques de l'Eau » visant à accompagner les acteurs industriels, institutionnels, associatifs ou les collectivités dans leurs processus d'innovation liés à la thématique de l'eau. Cet appel s'intègre dans un axe stratégique de la DRE de développer les partenariats recherche avec les acteurs économiques de la Filière de l'eau. Comme pour les PEPS AMIES classiques, il s'agit de co-financements de projets de recherche entre un laboratoire et un partenaire socio-économique (entreprise, association, collectivité, etc). Les partenaires académiques éligibles sont les unités CNRS, UGA et les équipes Inria. Il est attendu que le partenaire socio-économique finance directement au moins la moitié du projet, attesté par une lettre l'engagement.

La date limite de dépôt des projets MATHÉO est fixée au 30 novembre 2023, la notification des résultats sera faite à partir du 10 janvier 2024.

Objectifs de l'appel.

AMIES accompagne les collaborations de recherche en mathématiques avec les entreprises ou la société.

Ces collaborations sont porteuses de développements méthodologiques et pratiques, à visée sociétale ou industrielle. Le but de cet appel est de favoriser leur dynamisme en finançant des partenariats entre le monde académique d'un côté et le monde associatif, institutionnel ou de l'entreprise de l'autre.

Cet appel concerne les eaux continentales dans leurs environnements naturels ou artificiels. Parmi les thèmes possibles, de façon non limitative, citons :

- L'accès à l'eau, le suivi des eaux usées, les détections de fuite et la maintenance du réseau, optimisation de la distribution, prédiction, etc.
- La modélisation des réseaux hydrographiques, les nappes phréatiques, les systèmes aquifères, étude de leurs évolution géomorphologiques, interactions avec les systèmes artificiels (urbanisation, prélèvements, réalimentation, masses d'eau artificielles, ...) etc.
- L'hydrologie et la prédiction des crues, etc.
- Qualité des eaux dans les réseaux naturels ou artificiels, suivi de la pollution, nettoyage des eaux, etc.
- Hydro-électricité, gestion des usages (industrie, agriculture, ...), prélèvement de l'eau.
- Risques liés aux aléas climatiques (sécheresse, inondations) et les questions d'assurances associées.

Modalités et procédure.

Toute personne envisageant de déposer un projet est vivement encouragée à contacter prioritairement son facilitateur AMIES local ou sa facilitatrice AMIES locale afin de valider les contours du projet et son adéquation au programme PEPS Eau. (voir <https://www.agence-maths-entreprises.fr/public/pages/presentation/contact.html#les-facilitateurs>)

Les projets soumis doivent clairement identifier la thématique ciblée, les verrous scientifiques sous-jacents, un résumé synthétique de l'état de l'art sur le sujet, les contributions visées et l'intérêt pour le partenaire socio-économique. L'apport (au moins 50 % de financement direct) du partenaire socio-économique doit être présenté et attesté par une lettre d'engagement qui doit préciser la destination des crédits demandés. La personne responsable du projet doit appartenir soit à une unité CNRS ou UGA, soit à une équipe Inria. Un contrat de collaboration devra être signé entre le partenaire socio-économique et le laboratoire académique.

Deux niveaux de financements sont possibles : PEPS 1 plafonné à 10 k€, PEPS 2 plafonné à 50 k€. Les détails sont disponibles à l'adresse :

<https://www.agence-maths-entreprises.fr/public/pages/activities/contrats.html>.

Les indemnités de stages et salaires (CDD ingénieur, post-doc par exemples) et les frais de fonctionnement et missions sont éligibles. Les achats de matériels ne sont généralement pas éligibles. Les crédits alloués seront versés à l'unité académique de rattachement de la personne responsable du projet ; cette dernière s'engage à fournir un rapport scientifique et financier au terme du projet.

Les dossiers sont à déposer via le formulaire

<https://www.agence-maths-entreprises.fr/public/pages/forms/peps/new> (choisir l'appel « Appel Mathéo 2023 »), avant le 30 novembre 2023. Les demandes seront étudiées par le bureau d'AMIES. Elles doivent comporter :

1. un descriptif du projet envisagé précisant la thématique, les verrous scientifiques sous-jacents, un résumé de l'état de l'art, les contributions visées et l'intérêt pour le partenaire socio-économique, les enjeux et méthodes scientifiques,
2. une lettre d'engagement du partenaire socio-économique,
3. un budget détaillé précisant notamment les contributions de chaque partenaire. Un modèle de document à remplir est disponible sur le site de soumission du projet.

Les projets lauréats participeront à un évènement de restitution pour présenter leurs résultats.

Pour tout complément d'information, écrire à peps@agence-maths-entreprises.fr avec comme objet [PEPS MATHÉO].